Analyse Consultation AN Février 2019 rev 0
dernière mise à jour 16 Février 2019

En rouge les mots de la consultation
En rouge souligne prêtez bien attention!

I Introduction Analyse Extrait CP 15 fév. 2019

Pour le CP complet https://achedfr.assoconnect.com/page/403704

Doutes autour de la nouvelle consultation sur le changement d'heure

La Commission des affaires européennes de l'**Assemblée nationale** française veut sonder les Français sur le changement d'heure. En ligne depuis le 4 Février, une nouvelle consultation est brièvement ouverte jusqu'au 3 mars minuit. A cette occasion**,** on peut se demander si les parlementaires français sont bien informés , ou si comme beaucoup de Français ils ignorent et **sous-estiment l'impact sanitaire et environnemental de l'heure avancée**.
L'ACHED, association loi 1901 contre l'heure d'été double pour la réduction des avancements de l'heure, apprécie l'opportunité de la parution de cette consultation, mais doute de la valeur du procédé utilisé, de ses résultats et de l'usage qui suivra. Les responsables de l'ACHED ont fait une analyse critique des informations apportées et des questions soumises et ils.elles **ont des doutes sur la pertinence et la justesse de celles-ci, et craignent aussi pour la cyber-vulnérabilité du dispositif.**
Outre plusieurs inexactitudes choquantes, il est à noter que nulle part dans la consultation il n'est indiqué que la France a actuellement une heure d'été double, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres pays Européens (seule Espagne et Benelux sont aux mêmes loges, tandis que l'Angleterre et le Portugal pourtant aussi dans notre fuseau géographique y ont échappé). L'ACHED , association loi 1901 contre l'heure d'été double pour la réduction des avancements de l'heure, demande la **remise à l'heure de la France, avec réduction de l'avancement de l'heure et arrêt du changement d'heure.** Par principe de subsidiarité, en toute légalité, avec une vraie information des Français et un accompagnement éclairé, c'est tout à fait possible et cela serait une opportunité formidable pour la France d'agir en leader pour **"Make our planet great again", pour la sauvegarde du climat.**
En effet, selon notre association, les avantages de l'heure d'été (double à fortiori) sont surfaits et ont été instrumentalisés au détriment de l'intérêt des Français. Face à cela, les

désavantages sont eux communément sous-estimés avec effet négatif sur le **bien-être** des Français, leur **espérance de vie**, leur **budget** et leur **avenir climatique**. Nous avisons: pour qui doute, il y a le principe de précaution; pour qui sait, pas d'hésitation. **Il est temps d'en finir avec l'heure d'été** et c'est possible de commencer sans attendre, **dès 2019.**

Pour l'ACHED, sa présidente Laetitia Moreau-Gabarain, @achedfr, achedinfo@gmail.com

II Analyse fév. 2019 (maj 16 fév. 2019)

Analyse Consultation Assemblée Nationale

Le temps presse. Avons-nous le temps pour une autre consultation, au lieu de prendre les décisions qui s'imposent. La nouvelle consultation va-t-elle représenter tous les Français, va-t-elle servir l'intérêt public, celui de la majorité même silencieuse? La consultation présente-t-elle le problème correctement? Est-elle juste ou truquée ? Est-elle cyber-vulnérable?

L'ACHED a parcouru la consultation en question et met en garde:

A/ Inexactitudes dans le chapeau et l'introduction precedant les questions

1/ la question chapeau est trompeuse "**Faut-il mettre fin au changement d'heure"** La question élude l'importance de l'avancement de l'heure. **On préférerait "Quelle heure faut-il à la France? Quels choix au niveau avancement de l'heure et changement d'heure?**

2/ L'introduction débute ensuite de façon **inexacte et tendancieuse**. On lit: *"Des pays européens ont commencé à mettre en place un système d'heure d'été à la fin des années 60, essentiellement **pour** réaliser des économies d'énergie. La France l'a fait en 1976."* **Le "pour" donne des intentions louables sans dire si elles ont été réalisées - la réponse étant absolument pas selon l'état de nos connaissances.** Et la chronologie réelle est très différente de ce qui est mentionné:

a. Les premières heures d'été en Europe remontent à la première guerre mondiale.
b. La première heure d'été double en France remonterait à la seconde guerre mondiale par oeuvre d'Hitler, avec collaboration de Pétain.
c. En 1945 de Gaulle ne nous libera pas complétement et nous laissa à l'heure UTC+1 au lieu d'UTC.
d. De 1945 à 1975, la France a donc eu une "heure d'été simple" permanente.
e. ...Calme plat pendant les années 60.
f. En 1976 , du temps de VGE, avec Jacques Chirac 1er Ministre, on nous infligea l'heure d'été double d'Hitler.
g. l'heure d'été double survécut depuis, résistant à de multiples contestations, en présence de multiples présidents de la République.

h. Malgré tout, suite a un effort important de citoyens et parlementaires, en 2001 le Sénat français vote l'arrêt de l'heure d'été.(ref a) L'assemblée Nationale n'eut pas le temps de voter car Chirac prononça la dissolution des chambres.

3/ Au paragraphe suivant de l'introduction l'ACHED trouve encore des inexactitudes. On lit: *"Afin d'unifier les pratiques et les dates de passage à l'heure d'été, l'Union européenne est intervenue, en 1980 puis en 2001. Depuis cette date, tous les États membres de l'Union européenne doivent passer à l'heure d'été le dernier dimanche de mars et revenir à l'heure légale (dite « heure d'hiver ») le dernier dimanche d'octobre. Pour la France métropolitaine, cette heure légale est celle du fuseau horaire UTC +1 (quand il est 12 h à Londres ou à Lisbonne, il est 13 h à Paris).*

a. L'Association a des éléments qui indiquent que l"heure légale" légale serait en fait "UTC". Nous invitons l'assemblée nationale et toute personne intéressée à vérifier.
b. L'Union européenne est intervenue en d'autres occasions. En 1999, le Conseil de l'Europe , organe Européen a émis la recommandation 1432 qui recommandait que les pays avec heure d'été double , France, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, réduisent l'avancement de leur heure. (ref b)

4/ La page d'introduction termine avec des informations à nouveau incorrectes. On lit *"Ce système étant de plus en plus contesté, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive mettant fin aux changements d'heure saisonniers dans l'Union européenne. Les ministres des transports européens, réunis le 3 décembre 2018, envisagent la date de 2021 pour abandonner ce système. A l'issue d'une action de coordination, chaque État membre devra alors faire le choix de rester à l'heure d'été ou d'hiver. La Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a souhaité vous consulter sur ce sujet. Vos réponses seront analysées et présentées en Commission puis relayées auprès des institutions européennes."*
Deux éléments d'incorrection importants:

a. En fait, chaque Etat est souverain pour son heure, libre de choisir son heure légale et même de faire ou pas des changements d'heure. La seule obligation souscrite par la directive est peut être le quand faire les changements d'heure . Donc chaque état ne devra pas, mais pourra. (Ref c)
b. Ensuite le choix qui se présente en cas de fin du changement d'heure n'est pas heure d'été ou heure d'hiver mais quelle heure raisonnable et bénéfique adopter. Ce qui inclurait Heure UTC du fuseau géographique mais de notre avis ne devrait pas inclure heure UTC+2, l'heure d'Hitler.

References

(a) http://www.senat.fr/leg/tas00-054.html
(b) http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=16732&lang=fr
(c) (C'est le principe de subsidiarité, affirmé par de multiples présidents de la commission Européenne précédents et réaffirmée par la cour de Justice)

B/ Autres remarques sur les questions 1 a 7

A la lecture des questions, nous nous demandons si les rédacteurs de la consultation sont bien informés sur l'impact sanitaire, pécuniaire et environnemental du choix, au delà des heures de lever et coucher du soleil.

Question 1) Ou résidez vous? Il y a les territoires d'Outre mer, alors pourquoi pas de sélection pour les Francais de l'etranger.
Il manque la question etes-vous éligible pour voter en France?

Question 2) pourquoi pas de choix "ne sait pas, ne veut pas répondre"
Question 3) merci pour les Autres Mais l'ACHED a du mal à comprendre les questions 2,3 et 4 et 5 .
Question 6) donne l'impression que l'heure d'été toute l'année est une option raisonnable , ce qu'elle n'est pas selon nous. Elle est posée avec un préambule sur l'heure de lever et coucher de soleil comme si c'était le seul contexte de décision.
Question 7) merci de la poser . On aurait pu mettre une classement.